

Motion : les conséquences graves de la crise sanitaire sur la situation des allocataires sociaux, des personnes les plus pauvres et sur les manières d’y remédier.

Considérant le développement d’une crise sociale, consécutive à la crise sanitaire ;

Considérant que la crise du Covid 19 et les mesures de confinement ont eu, pour effet immédiat, la mise à l’arrêt de pans entiers de l’économie formelle mais également informelle ;

Considérant que selon une enquête de test-achats, les ménages belges ont perdu un montant moyen de 1 626 euros depuis le début de la crise ;

Considérant que la crise sanitaire a conduit de nombreux allocataires sociaux à se confiner chez eux dans de conditions parfois très difficiles avec comme conséquence une augmentation des dépenses quotidiennes ;

Considérant que les ménages belges ont de plus en plus de difficultés à faire face aux dépenses quotidiennes. Ainsi selon l’enquête de test-achat, 11% des sondés déclarent qu’ils leur est très difficile voir impossible, de payer les soins de santé. Pour 9%, il est très difficile, voire impossible de, de payer les factures de gaz et d’électricité , pour 8% de payer leur loyer ou encore pour 7 % de payer leur alimentation quotidienne

Considérant une augmentation importante de nouvelles demandes d’aides au CPAS venant principalement des étudiants privés de leurs jobs étudiants, ou encore de personnes venant du secteur culturel ou encore de travailleurs du secteur horeca privés de recettes

Considérant que la fermeture des commerces dits non-essentiels, depuis près de deux mois et l’annulation de tous les événements culturels et artistiques impactent sévèrement des milliers de travailleur.e.s aux statuts déjà très précaires ;

Considérant le nombre croissant de ménages et de personnes isolées qui ont perdu une partie ou la totalité de leurs revenus ;

Considérant que la situation sanitaire et le défi collectif du confinement auxquels l’ensemble des habitant.e.s de notre commune fait actuellement face, nécessite une réponse identique pour tou.te.s et indépendante de leur situation administrative ;

Considérant que le nombre d’utilisateurs de la banque alimentaire a explosé ;

Considérant que de nombreux acteurs de la commune d’Uccle sont engagés dans le soutien aux personnes les plus précarisées de notre commune ;

Considérant la pauvreté grandissante de ces travailleurs précaires, des allocataires sociaux et des personnes les plus pauvres et le risque de surendettement et d’exclusion à long terme ;

Considérant enfin que l’égalité de toutes et tous, fondement essentiel de notre société et indispensable à sa survie, est donc d’autant plus mise à mal en cette période de crise sanitaire ;

Considérant que les obligations imposées par un CPAS ou par un organisme de paiement ne va pas de soi au regard des mesures préventives (limitation des contacts humains et des déplacements) et dans aucun cas, cela ne doit entraîner des retards dans l’octroi des droits sociaux ou le paiement des prestations ;

Considérant qu’en cette période incertaine, les déplacements sont plus difficiles et qu’il y a lieu de favoriser les circuits courts ;

Considérant qu'en cette période de crise, les gens ne peuvent pas se reposer sur des sources d'aide informelles ou des actions de solidarité et sont plus dépendantes des allocations fournies par les autorités publiques (communes, régions, communautés et Etat fédéral) ;

Décide :

- De demander aux autorités fédérales d'élargir l'accès au tarif social gaz/énergie et de refinancer le fonds gaz et électricité ;
- De demander aux autorités fédérales de poursuivre ses efforts et de soutenir tous les CPAS du pays en remboursant le RI (revenu d'intégration) à hauteur de 90% (au lieu de 70%) afin de leur permettre de répondre favorablement à l'urgence du terrain ;
- De demander aux autorités fédérales d'octroyer automatiquement un complément exceptionnel renouvelable mensuellement le temps du confinement (tant que des secteurs d'activités seront à l'arrêt et que les écoles et repas scolaires n'auront pas repris) à tous ceux qui ont perdu, en tout ou en partie, leur revenu ainsi qu'aux bénéficiaires d'allocations sociales (bénéficiaires du RI(S), de la grapa, d'une allocation invalidité, de revenu de remplacement...) ;
- De demander aux autorités fédérales ou régionale la mise sur pied d'une plateforme de mise en commune et de redistribution du matériel sanitaire et de demander aux autorités communales d'assurer la coordination pour la distribution sur le territoire de la commune d'Uccle ;
- De demander aux autorités fédérales régionales d'augmenter leurs aides en faveur des plus précarisés ;
- De demander aux autorités régionales de soutenir davantage les pouvoirs locaux notamment en augmentant les montants attribués aux communes dans le cadre de la dotation aux communes ;
- De demander au collège de mettre en place une prime Covid d'au moins 200 euros pour les allocataires sociaux et les personnes les plus pauvres de notre commune pour les mois de mars, d'avril, de mai et jusque quand cela s'avère nécessaire ;
- De demander aux autorités communales de mettre en place, en partenariat avec les commerçants, un système de chèque alimentaire dont pourrait bénéficier les personnes les plus défavorisées de notre commune tout en veillant à privilégier les circuits courts et les commerces de notre commune ;
- De demander aux autorités régionales de mettre en place un numéro vert pour les urgences sociales et d'aider la commune à répondre en partie ou totalement à la demande la concernant ;
- De renforcer les informations aux populations défavorisées notamment via le CPAS ;

- De demander au collègue d'assurer la continuité dans la la distribution des repas aux plus démunis, d'améliorer l'information sur les points de distribution encore ouverts pour l'aide alimentaire et de soutenir les associations présentes sur notre commune qui œuvrent à aider les personnes le plus fragilisées.